



ADEUS

Ville de ERSTEIN
Département du Bas-Rhin

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

6.1 ANNEXE SANITAIRE
Alimentation en eau potable

Dossier approuvé
19 février 2001

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMERATION
STRASBOURGEOISE**
9, Rue Brûlée • B.P. 47R2
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 79 42
e-mail : adeus@adeus.org

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT
DU BAS-RHIN

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE
DU BAS-RHIN

Centre d'Etudes, d'Aménagement
et d'Urbanisme

VILLE D'ERSTEIN
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
(P.O.S.)

Alimentation en Eau potable
Annexe Sanitaire

RAPPORT JUSTIFICATIF

■ GENERALITES.

La Ville d'ERSTEIN est dotée d'un réseau d'eau potable datant de 1928. En 1958 a été construit le réseau du syndicat dit « ERSTEIN SUD ». Ce syndicat groupe les communes voisines d'ERSTEIN : OSTHOUSE – UTTENHEIM – WESTHOUSE – KERTZFELD – MATZENHEIM – SCHAEFFERSHEIM - BOLSENHEIM et SAND.

■ DISPOSITIONS ACTUELLES.

• POINT D'EAU.

L'alimentation de la Ville d'ERSTEIN se réalise à partir du puits du « Breitenbruch » (600 m³/heure) et du « Negerdorf » (170 m³/heure) ; cette capacité est suffisante pour satisfaire les besoins en eau potable des dix années à venir.

• RESERVOIR SURELEVE ET STATION DE POMPAGE.

Le réservoir surélevé, d'une capacité de 1.270 m³, sur une hauteur de 37 m, permet l'alimentation de la commune d'ERSTEIN et de certaines communes du syndicat « ERSTEIN SUD ». Sa capacité est actuellement limitée aux conduites de refoulement.

• RESEAU DE DISTRIBUTION.

Le réseau de distribution est élaboré en fonte pour les anciennes conduites et en P.V.C. pour les nouvelles, les conduites d'adduction étant de diamètre 500 et 400. La structure du réseau est maillée.

■ ALIMENTATION EN EAU DES ZONES D'EXTENSION PROJETEES AU P.O.S.

• POUR LA VILLE D'ERSTEIN.

La ressource en eau et les réservoirs existants ne poseront pas de problème pour subvenir aux nouveaux besoins. La création d'une future zone industrielle pourra déclencher un renforcement à partir du chemin du « Niederstriesel ».

La création de la voirie entre la route de Krafft et l'île du Moulin imposera un doublement structurant du réseau d'eau potable.

• POUR L'ANNEXE DE KRAFFT.

Compte tenu du développement important de la zone artisanale de KRAFFT, il y aura lieu de réfléchir à un renforcement de la sécurité d'alimentation par un éventuel bouclage entre la zone de loisirs et le carrefour du « Striegel ».

■ CONCLUSION.

L'alimentation en eau potable des zones d'extension envisagées dans le P.O.S. d'ERSTEIN ne pose pas de problèmes majeurs. Les ressources en eau sont suffisantes pour satisfaire les besoins dans l'avenir. Toutefois, la protection incendie ne pourra pas être assurée dans toutes les nouvelles NA. Il y aura lieu de consulter les Usines Municipales d'Erstein lors de l'élaboration de ces aménagements.